

# COUR DE DISCIPLINE BUDGÉTAIRE ET FINANCIÈRE

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 20 juin 2022

### ARRÊT

## ARRÊT – « INSTITUT NATIONAL DU SPORT, DE L'EXPERTISE ET DE LA PERFORMANCE (INSEP) »

**La Cour de discipline budgétaire et financière (CDBF) rend son arrêt dans l'affaire « Institut national du sport, de l'expertise et de la performance (INSEP) ».**

Le ministère public avait renvoyé devant la CDBF deux anciens directeurs généraux de l'INSEP pour des irrégularités concernant les conditions de versement de compléments de rémunération, primes et indemnités aux personnels, les conditions d'occupation d'un logement de fonction ainsi que les conditions de mise en œuvre des règles des marchés publics.

La CDBF a retenu la responsabilité des personnes renvoyées au titre des articles L. 313-4 et L. 313-6 du code des juridictions financières, pour avoir versé des primes et rémunéré des heures supplémentaires au bénéfice de fonctionnaires en méconnaissance des dispositions réglementaires applicables, ainsi que pour avoir maintenu le bénéfice d'un logement de fonction à un agent alors qu'il ne remplissait plus les conditions pour l'occuper.

Après avoir reconnu des circonstances atténuantes aux anciens directeurs généraux, la Cour les a respectivement sanctionnés par des amendes de 1 000 € et 500 €.

La CDBF signale systématiquement, par une information à la presse, les décisions rendues par la juridiction.

#### CONTACTS PRESSE COUR DES COMPTES :

**Emmanuel Kessler** ■ Directeur de la communication ■ T 01 42 98 55 62 ■ [emmanuel.kessler@ccompes.fr](mailto:emmanuel.kessler@ccompes.fr)

**Julie Poissier** ■ Responsable des relations presse ■ T 01 42 98 97 43 ■ [julie.poissier@ccompes.fr](mailto:julie.poissier@ccompes.fr)